



**Appel à candidatures
pour la démarche
d'accompagnement à
l'ouverture et la valorisation
des données des
délibérations**

Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2022

Sommaire

| | |
|--|---|
| Suite Parcours data | 3 |
| Contexte | 3 |
| Objectifs | 4 |
| Cahier des charges de l'appel à candidatures..... | 5 |
| Eligibilité et public cible..... | 5 |
| Projets et engagements attendus | 5 |
| Critères de sélection des projets..... | 5 |
| Calendrier | 6 |
| Modalités d'accompagnement des projets retenus | 6 |
| Liste des pièces du dossier de candidature..... | 8 |
| Questions..... | 8 |

RESEAU PARCOURS DATA TERRITOIRES INTELLIGENTS

Contexte

La Région a mis en place un dispositif de soutien régional « Appel à projets Territoires Intelligents et Durables » (AAP TID) visant à accompagner les acteurs publics dans la mise en place et le développement de projets numériques globaux.

Le besoin de monter en compétence sur la donnée s'est rapidement fait ressentir, c'est pourquoi la Région a mis en place un parcours Data.

Le Parcours Data était essentiel pour plusieurs raisons :

- La gestion des données est au cœur des projets de territoire intelligent pas de données, pas de projets (ex : type de déchets ou tonnage pour les poubelles connectées et l'optimisation des tournées, mesures qualité de l'air pour la gestion des flux d'air dans les bâtiments « intelligents » comme les écoles...
- Les enjeux sont nombreux. Ils sont juridiques, techniques, organisationnelles, environnementaux, démocratiques...
- Les agents territoriaux et les élus manquent d'informations sur ces enjeux. Trouvant le sujet trop complexe, ils se retrouvent démunis et se reposent très souvent sur les prestataires privés, pouvant abusé de la situation car en position d'expert.

Le Parcours Data s'est décomposé en deux grandes phases :

- Une séquence de formation sous forme de webinaire
- Une phase de « formation-action » sous forme de 3 ateliers pratiques à thématique

Il a produit des méthodes, des recommandations dans un [guide de la donnée](#) disponible gracieusement pour toutes et tous.

En ce sens, cet appel à candidatures a pour but de poursuivre cette dynamique en mettant en place une démarche concrète d'accompagnement d'ouverture et de valorisation des données des délibérations auprès de 10 collectivités.

L'accompagnement proposé porte sur la valorisation des données des délibérations, afin de :

- Répondre à l'obligation d'ouverture des données publiques,
- S'inscrire dans la démarche de publication de données prioritaires et normalisées (Socle Commun des Données Locales / SCDL),
- Travailler ensemble sur une donnée commune et dont l'accès est public
- Exploiter des documents qui revêtent une mine d'information importante pour apporter de la connaissance et des services, malheureusement inexploité à ce jour

Objectifs

L'objectif de cette démarche est d'expérimenter une méthode d'accompagnement des collectivités à organiser, standardiser et valoriser les données provenant de leurs délibérations :

- Sensibiliser sur l'organisation des données
- Organiser et structurer leurs données
- Valoriser les données par des cas d'usages concrets
- Tester une démarche, des méthodes et des processus

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A CANDIDATURES

Eligibilité et public cible

Seuls sont concernés par cet appel à candidatures :

- Les collectivités lauréates à l'appel à projet Territoires Intelligents et Durables
- Les collectivités ayant participé au réseau « Parcours data »

Projets et engagements attendus

Les collectivités éligibles devront compléter un [dossier de candidature](#) présentant notamment :

- Le contexte autour des données
- L'état des lieux en matière de données des délibérations
- La thématique que vous souhaiteriez traiter à travers les délibérations (budget, aménagement voiries, agenda des événements, localisation des projets...).
- Les objectifs et les attentes en terme de réutilisation des informations contenues dans les délibérations. Quelle valorisation ? Pour quels usages ?
- Le public ciblé pour les cas d'usages/services à expérimenter
- Les moyens de mise en œuvre du projet (équipe projet s'il y a, fonctions des personnes directement et/ ou indirectement affectées à l'opération ainsi que le temps prévisionnel, solutions informatiques pour gérer les données
- Motivation à intégrer cette démarche d'accompagnement

Le dossier de candidature devra être rempli **au plus tard le 30 juin 2022** : <https://enquetes.ternum-bfc.fr/index.php/643441?lang=fr>

Le dossier de candidature est également disponible sur le portail de la donnée et de la connaissance IDÉO BFC : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupes-projets/reseau-ti-parcours-data/appe-candidature-datadelib>

Les lauréats devront s'engager à :

- Assister à tous les ateliers,
- Réaliser les travaux intermédiaires demandés entre 2 ateliers,
- Identifier une personne ressource dédié au projet,
- S'engager dans un collectif (partage et entraide)

Critères de sélection des projets

10 collectivités seront sélectionnées en fonction de l'appréciation des points du dossier de candidature.

La sélection des candidatures s'effectuera sur la base des critères suivants (note sur /20) :

- Existence de faits « marquants » (actions directes ou indirectes autour du sujet) montrant une dynamique antérieure au projet dans laquelle le projet va pouvoir s'inscrire. (5 points)
- Existence d'un besoin nécessitant la mise en place de cette démarche expérimentale d'accompagnement (5 points)
- Existence d'une vision et/ou services rendus de ce que pourra apporter cette démarche de valorisation des données issues des délibérations (5 points)
- Perception du projet et motivation du candidat à participer à cette démarche (5 points)

Calendrier

Les principales étapes de l'appel à candidatures sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Du 30 mai au 30 juin 2022 | Dépôt des candidatures |
| Du 1 ^{er} au 8 juillet 2022 | Instruction des fiches de candidature et sélection des 10 collectivités |
| 12 juillet 2022 | Décision et notification aux collectivités |
| A compter du 5 septembre 2022 | Démarrage de la démarche d'accompagnement avec les collectivités |
| 31 mars 2023 | Clôture de la démarche |

Modalités d'accompagnement des candidats retenus

Après la notification de la sélection du projet, la mission « Information et Données Ouvertes » de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) proposera aux collectivités retenues :

Les modalités d'accompagnement

Cet appel à candidature propose une démarche d'accompagnement et d'ingénierie sans aide financière.

Les lauréats de cet appel à candidature pourront :

- Bénéficier d'un accompagnement individuel grâce à une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire mobilisée pour chaque lauréat et qui aura pour mission d'accompagner l'émergence et la définition du projet ;
- Bénéficier d'un accompagnement collectif, en participant à un réseau d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences.

Accompagnement individuel

Un parcours en quelques étapes sera proposé aux lauréats :

- Une phase d'amorce : accompagnement à la définition du projet pour faire émerger l'ensemble des besoins et les concrétiser par un cas d'usages ; identifier des ressources et moyens à mobiliser en fonction du contexte et du projet.
- Une phase d'élaboration du projet basée sur la base d'une démarche d'accompagnement expérimentale. Elle doit permettre d'aboutir à des propositions collectives et partagées. Dans ce cadre, l'accompagnement individuel ainsi que la démarche mise en œuvre seront évolutifs et adaptables aux objectifs, besoins et attentes de chacun des projets sélectionnés.

Accompagnement collectif

Les lauréats bénéficieront d'un réseau dynamique entre territoires, permettant un partage d'expériences et l'émergence de nouveaux projets.

Les grandes étapes de la démarche d'accompagnement

- **Atelier 1** : présentation de la démarche et des projets de lauréats (objectifs, moyens, résultats et cas d'usage attendus (septembre 2022)

Entre 2 ateliers : travaux par les lauréats. Echange et accompagnement à la définition du service souhaité.

- **Atelier 2** : Validation des services attendus et du patrimoine de donnée à valoriser.

Entre 2 ateliers : identifier les données utiles à l'atelier 2. Echange et assistance pendant cette étape.

- **Atelier 3** : structurer les informations des délibérations retenues dans les projets

Entre 2 ateliers : structurer les données et ouverture des données. Echange et assistance pendant cette étape.

- **Atelier 4** : Aide à la création de service

Entre 2 ateliers : travaux par les lauréats. Echange et accompagnement pendant cette étape

- **Ateliers 5** : présentation des travaux (mars 2022)

Cette proposition d'atelier et son contenu n'est pas figé, il pourra évoluer en fonction des projets des candidats retenus et de l'état de maturité et d'avancement des projets de chacun.

Liste des pièces du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature devra obligatoirement être rempli via le formulaire ci-joint :
<https://enquetes.ternum-bfc.fr/index.php/643441?lang=fr>

Questions

Pour toute question sur cet appel à candidature, vous pourrez adresser votre demande à l'ARNia et à la Région Bourgogne-Franche-Comté par l'intermédiaire de :

- Maud Bessaguet – responsable de la mission IDÉO BFC – ARNia : mbessaguet@arnia-bfc.fr
- Luc Le Thorel – responsable données/SIG – Région : luc.lethorel@bourgognefranchecomte.fr